

29 | 11 | 2022

SESSION EXTRAORDINAIRE

**SANTÉ,
PRÉVENTION,
PROTECTION**



“

**Le Département place
la solidarité, la prévention
et la santé pour toutes et tous,
au cœur de son action.**

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne



L'accès au soin devient un réel enjeu de santé publique et d'égalité républicaine.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Depuis de nombreuses années, la recherche médicale et scientifique connaît des avancées notables. Dans le même temps, notre société fait face à la recrudescence de pathologies, obésité, addictions et symptômes dépressifs ou psychologiques, creusant davantage les inégalités sociales dans un monde toujours plus libéralisé.

Le renoncement de l'État aux politiques de santé préventive et l'insuffisance des investissements dans le domaine de la santé publique depuis de nombreuses années, expliquent la hausse de ces maux.

Nous ne pouvons accepter cette situation qui voit l'augmentation des déserts médicaux en milieu rural et urbain, l'accroissement des difficultés d'accès aux soins élémentaires ou encore l'appauvrissement des services publics de santé.

À travers ses différentes politiques publiques, le Département place la solidarité, la prévention et la santé pour toutes et tous au cœur de ses dispositifs.

Grâce au développement des Maisons de santé sur tout le territoire, grâce au réseau départemental des Maisons des solidarités et des Maisons de proximité, les Haut-Garonnaises et les Haut-Garonnais, quels que soient leur âge et leur lieu de vie, accèdent à un suivi médico-social de qualité, gratuit et de proximité.

Suite à un effort d'investissements conséquent, ce sont maintenant 38 centres de secours et d'incendie répartis sur

l'ensemble du territoire qui assurent un service de premiers secours réactif, efficace et indispensable.

Offrir un meilleur cadre de vie aux habitantes et aux habitants demeure une priorité pour la collectivité. Les mesures de notre nouveau plan de transition écologique contribuent à améliorer la qualité de l'eau, à promouvoir une alimentation de qualité, à préserver les espaces naturels et à lutter contre les perturbateurs endocriniens.

Avec notre politique ambitieuse en faveur des mobilités douces, notamment le vélo avec la création de pistes cyclables, nous nous engageons pour l'amélioration de la qualité de l'air.

La prévention des problèmes de santé passe par la promotion de l'activité physique et la lutte contre les addictions, notamment auprès des jeunes.

Le harcèlement scolaire est un fléau national contre lequel il est urgent d'agir pour rétablir un climat scolaire apaisé et des conditions d'apprentissage dignes de notre jeunesse.

Enfin, la prévention de la perte d'autonomie chez les personnes âgées reste une priorité pour bien vieillir en Haute-Garonne.

Lors de cette session extraordinaire, l'Assemblée départementale va adopter des mesures essentielles pour rétablir le droit fondamental à la santé et l'égalité républicaine.

SOMMAIRE



**Favoriser la prévention santé
tout au long de la vie**

04

**Préserver le cadre de vie
grâce à un environnement sain**

08

**Développer le Sport-Santé pour tous
en Haute-Garonne**

12

Permettre l'accès aux soins pour tous

14

**Protéger les Haut-Garonnais face
aux situations d'urgence avec le SDIS 31**

16



Favoriser la prévention santé tout au long de la vie

En Haute-Garonne, à l'instar des autres départements, les habitantes et les habitants sont confrontés à de réelles difficultés pour accéder aux soins. Cela devient un réel enjeu de santé publique et d'égalité républicaine.

Le Département de la Haute-Garonne n'a pas vocation à se substituer à l'État qui est compétent dans le domaine de la santé. Cependant, il s'engage auprès des habitants pour une prévention en santé à tous les âges de la vie et dans ses différentes dimensions.

Veiller sur la santé dès le plus jeune âge

La Protection maternelle et infantile (PMI) propose un suivi médical gratuit pour les enfants de 0 à 6 ans et pour les femmes enceintes : suivi des vaccinations, visites à domicile pré et post-natal, bilans de santé à l'âge de 3-4 ans en école maternelle. Les services de la PMI réalisent en moyenne 29 000 consultations par an sur le territoire.

Dès 2023, dans le cadre des consultations prénatales et postnatales, le Département déploiera le dispositif du PANJO (Promotion de la santé et de l'Attachement des Nouveau-nés et de leurs Jeunes parents), qui vise à prévenir les troubles de l'attachement chez certaines femmes enceintes

repérées comme particulièrement vulnérables.

Par ailleurs, le Centre Départemental de Planification et d'Éducation Familial (CDPEF) évolue pour devenir le Centre de Santé Sexuelle.

LA PMI EN CHIFFRES

28 842

**consultations médicales
sur des enfants de moins
de 6 ans réalisées en 2022**

9 225

**enfants de 3 à 4 ans
ont bénéficié en 2022
d'un bilan de santé en école
maternelle, afin de repérer
précocement les troubles
de l'apprentissage**

EN CHIFFRES

Santé sexuelle
28
lieux de consultation
gratuits partout
sur le territoire

En 2021,
la Maison des adolescents
a réalisé
1 386
accompagnements

Il est désormais ouvert à l'ensemble de la population haut-garonnaise, adultes et adolescents, femmes et hommes, personnes en transformation (de manière anonyme et sans autorisation parentale). Véritable service de proximité, le Centre de Santé Sexuelle dispose de 28 lieux de consultations répartis sur l'ensemble du territoire et propose des consultations médicales dans les universités, les Maisons des Solidarités, les hôpitaux et certains lycées du département, dans la volonté d'aller vers les publics concernés.

De nouveaux lieux de consultation pour- ront ouvrir en 2023, au sein d'autres institutions partenaires de la collectivité. En 2021, 6 589 consultations médicales ont été réalisées par le Centre, pour 3 587 personnes dont 446 mineures.

Protéger les enfants **de l'Aide sociale à l'enfance**

Le Conseil départemental accompagne, via ses services de l'Aide sociale à l'enfance, 7 540 mineurs en Haute-Garonne. Cet accompagnement représente un budget de 235 M€ en 2022. Les problématiques liées à la santé des enfants protégés représentent un enjeu majeur, d'autant que la proportion des enfants en situation de handicap est plus importante que dans la population générale (1 enfant protégé sur 3 est en situation de handicap).

En 2023, le Département va développer de nouveaux partenariats qui vont permettre la mise en place d'un bilan de santé pour chaque enfant dès le démarrage de la mesure de protection.

Les enfants protégés, compte tenu de leur parcours de vie, peuvent présenter des troubles du comportement, voire des troubles psychiatriques.

Ainsi, deux expérimentations sont en cours avec le Centre hospitalier spécialisé Marchant de Toulouse, pour lesquelles le Département finance deux postes d'infirmier (120 000 €):

- la réalisation de visites médicales pour les enfants dont les parents présentent des troubles psychiatriques ;
- la couverture des « zones blanches » du pôle de psychiatrie infanto-juvénile de l'hôpital Marchant.

Par ailleurs, le Département va créer trois lieux d'accueil relais pour soutenir les enfants présentant des troubles du comportement, deux pour les adolescents et un pour les enfants de 3 à 11 ans, pour un budget de 4 M€. Le premier site ouvrira

en janvier prochain à Toulouse et travaillera en étroite collaboration avec le CHS Marchant. Celieu, entièrement financé par le Département, sera à la fois un lieu d'hébergement en relais du lieu d'hébergement pérenne de l'enfant et disposera d'une équipe mobile pour accompagner, hors les murs, les situations d'enfants et soutenir les professionnels.

En 2023, un appel à projet pour la création des deux autres lieux pour adolescents sera lancé.

Accompagner les jeunes **au quotidien**

La Maison départementale des adolescents (MDA), co-pilotée par le Conseil départemental et l'Agence Régionale de Santé (ARS), en lien avec le Centre hospitalier universitaire, accueille sans condition, gratuitement et anonymement, les jeunes de 11 à 25 ans et leur famille pour les informer, les accompagner, les orienter, voire les prendre en charge sur une courte durée. Une équipe de 19 professionnels pluridisciplinaires assure des accompagnements individuels ou familiaux, dont un pédopsychiatre, un pédiatre, et un(e) infirmier-ère. En 2021, la MDA a réalisé 1 386 accompagnements. Elle a également mis en place 2 « Promeneurs du net » qui assurent des présences sur les réseaux sociaux (Facebook et Instagram) 2 fois par semaine, pour répondre aux questionnements des jeunes en ligne.

La collectivité agit également pour la prévention des risques auditifs en lien avec l'Éducation nationale et l'association Octopus (Fédération des musiques actuelles en Occitanie). Le dispositif « Peace & Love » sensibilise chaque année les collégiens haut-garonnais de 4^e et 3^e aux risques auditifs et musiques amplifiées (8 animations-concerts en Haute-Garonne dans 4 communes). « Écoute Écoute » quant à lui, s'adresse à des collégiens de 6^e en lien avec des élèves de primaires (4 animations-concerts dans 2 collèges).

En 2021-2022, près de 830 collégiens ont participé à ces deux dispositifs.

Le Département s'engage par ailleurs dans la prévention des violences sexistes et sexuelles envers les jeunes. La collectivité diffusera, dès janvier 2023, un questionnaire auprès de l'ensemble des clubs sportifs du département pour une meilleure sensibilisation des encadrants sportifs, avant de lancer des actions de prévention adaptées.

“
Agir pour lutter contre le harcèlement scolaire, c'est agir pour préserver la santé physique et mentale des collégiens et favoriser leurs chances de réussite.

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental de la Haute-Garonne

Lutter contre le harcèlement scolaire dans les collèges

Les problématiques de harcèlement moral et physique sont un enjeu majeur pour le bien vivre et la réussite des collégiens. En Occitanie, 85 % des jeunes déclarent avoir subi au moins une forme de violence au cours de la scolarité (source : baromètre de l'éducation des Apprentis d'Auteuil avec Opinion Way, publié le 13 octobre 2022).

Afin de lutter contre ce phénomène, le Département va adopter un plan de lutte spécifique contre le harcèlement scolaire, qui sera appliqué à partir de la rentrée scolaire 2023.

Cette problématique est déjà abordée dans les collèges à travers le Parcours laïque et citoyen, qui propose 17 actions autour du cyberharcèlement et de la e-réputation, ainsi que 21 actions autour de l'égalité filles-garçons.

Les enjeux de ce futur plan visent à protéger la santé physique et morale des élèves, mais également à préserver leur chance de réussite scolaire en limitant les risques d'absentéisme et de décrochage. Il s'agit également d'offrir aux familles un accompagnement dans leur parentalité et dans l'accès au droit.

Ce plan d'actions, adopté au printemps 2023, sera construit autour de quatre axes forts :

- **Prévenir en sensibilisant les jeunes et les adultes**, à travers des actions spécifiques (en lien avec les acteurs de terrain,

institutionnels et associatifs) pour permettre de mieux détecter les premiers signes de harcèlement et de savoir comment réagir.

- **Accompagner les élèves victimes ou tourmenteurs et leur famille**, en lien direct avec la Maison départementale des adolescents (MDA) qui propose un accompagnement sanitaire et social des jeunes victimes, par des professionnels du travail social et des professionnels de santé.

- **Agir dans les établissements scolaires**, pour prendre en compte la dimension systématiquement collective du phénomène de harcèlement. Il s'agira de travailler sur le climat scolaire en élaborant, avec les équipes scolaires, des réponses adaptées au cas par cas, en prenant en compte les auteurs et les témoins.

- **Faire connaître au grand public, aux jeunes et aux familles la problématique du harcèlement**, ses conséquences et les accompagnements mis en œuvre, via l'organisation régulière de manifestations et la diffusion d'outils de communication.

Lutter contre les addictions

Depuis 2018, le Conseil départemental distribue aux collégiens un guide d'information « Ado pas accro », disponible également en version numérique sur eCollège31. Ce guide informe les jeunes sur les addictions avec produits (produits psychoactifs, tabac, alcool, cannabis) et les addictions sans produits (écrans, numérique, jeux vidéo).

En 2019, la collectivité a publié, en lien avec le Comité départemental de rugby, le livret de prévention « Le rugby, c'est sans produit », destiné à sensibiliser les jeunes joueurs de rugby amateur haut-garonnais sur les dangers des addictions et des produits stupéfiants (dopage, drogues, etc.) dans leur sport.

FOCUS SUR LE PREMIER ADDICTOPÔLE DE FRANCE

Le Département a également décidé de s'investir dans le projet du premier **Addictopôle de France**, au sein d'un GIP, en partenariat avec l'ARS Occitanie, trois centres hospitaliers régionaux, trois métropoles, la Région, la CPAM, les facultés de médecine ainsi que les délégations régionales du CNRS et de l'INSERM. Cette structure régionale réunira les acteurs engagés dans le champ de l'addictologie (services médicaux, sociaux, associations, communauté enseignante). Elle permettra à terme de faciliter les prises en charge, d'actualiser et de coordonner les connaissances ou encore de travailler sur des protocoles de recherche communs au niveau régional.

Retarder la perte d'autonomie des seniors est un enjeu majeur du Département pour bien vieillir en Haute-Garonne.

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

EN CHIFFRES

2 000

actions pour lutter contre
la perte d'autonomie

Gratuité des transports
pour les

+ de 65 ans

Téléassistance gratuite

pour **26 700**
personnes

Faire reculer la perte d'autonomie chez les personnes âgées

Chef de file de l'action sociale en faveur des personnes âgées, le Conseil départemental fait de la lutte contre la perte d'autonomie une priorité et déploie des dispositifs, études et partenariats pour mieux vieillir en Haute-Garonne.

- **Plus de 2 000 actions coordonnées par le Département**

Le plan d'actions de la **Conférence des financeurs de la Haute-Garonne adoptée en 2022**, coordonné et animé par le Département, prévoit **plus de 2 000 actions** à destination des personnes âgées de plus de 60 ans et leurs aidants, pour lutter contre la perte d'autonomie, comme le maintien du lien social, l'activité physique adaptée, les usages du numérique, la nutrition... Cela représente un budget de 2 M€.

Pour l'activité physique, un programme original de prévention des chutes utilise les gestes et le matériel du rugby à XIII. Le groupe La Poste va également lancer une application d'auto-évaluation appelée ICOPE Monitor pour repérer les fragilités à domicile.

- **Des aides financières pour favoriser l'autonomie**

Afin de favoriser la mobilité des personnes âgées et le lien social, le Département assure la **gratuité des transports publics** pour les personnes de 65 ans et plus.

La Haute-Garonne est l'un des rares départements à proposer un service de **téléassistance gratuite 7 jours sur 7 et 24h sur 24**. 26 700 personnes en bénéficient. Cela représente une économie de 250 € par an.

Le Département soutient les personnes pour adapter les logements au vieillissement ou à la perte d'autonomie. Plus de 120 foyers sont aidés chaque année en Haute-Garonne.

- **Des évaluations à domicile en partenariat avec le Gérotopôle du CHU de Toulouse**

Pour mieux détecter les fragilités, le Conseil départemental a noué un partenariat depuis 2015 avec le Gérotopôle du CHU de Toulouse. La collectivité est notamment engagée dans la démarche d'ICOPE*, reconnue par l'OMS, pour maintenir l'autonomie des seniors de 60 ans et plus, grâce à une surveillance répétée. Sur l'agglomération toulousaine et sur Bagnères-de-Luchon des **évaluations à domicile** sont effectuées auprès des bénéficiaires de l'APA (Allocation personne âgée) de plus de 70 ans et de leurs aidants, repérés par les

équipes médico-sociales des Maisons des solidarités du Conseil départemental.

- **L'expérimentation API31 en cours à Montgiscard**

L'isolement des personnes âgées accélère la perte d'autonomie. Le Conseil départemental expérimente cette année le **dispositif API31 à Montgiscard**, en partenariat avec l'association Old'up, la commune de Montgiscard, le CCAS et le Sicoval. Les bénévoles de l'association se rendent chez des personnes âgées isolées pour échanger avec eux sur leurs centres d'intérêt, afin de les mettre en relation avec d'autres personnes dans la même situation. Des rencontres et échanges sont ensuite organisés à la Maison de proximité de Montgiscard pour créer du lien social par affinités et par petits groupes.

FOCUS

Le Département soutient le projet de l'Institut Hospitalo-Universitaire HEALTH-AGE

Dans le cadre de l'appel à projet du ministère de la Santé, le Conseil départemental de la Haute-Garonne souhaite devenir membre de la fondation de l'Institut Hospitalo-Universitaire HEALTH-AGE (IHU). L'IHU interviendrait sur la question des processus liés à l'âge afin de prévenir le déclin physique et cognitif et réduire l'accumulation de maladies.

Favoriser la prévention santé chez les plus fragiles

En 2022, le Conseil départemental a lancé pour la première fois un appel à projets dédié aux bénéficiaires du RSA avec le soutien du Fonds Social Européen. Plusieurs dizaines de bénéficiaires du RSA, accompagnés par les Maisons des Solidarités, pourront par exemple accéder à des permanences de psychologues ou à l'offre de soins.

Par ailleurs, l'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, lancé en décembre 2021, prépare un parcours de formation inter-institutionnel sur la prise en compte du psycho-traumatisme dans les parcours de sortie des violences faites aux femmes pour 2023.

* Soins Intégrés pour les Personnes Âgées



Préserver le cadre de vie grâce à un environnement sain

Pour préserver la santé de toutes et tous, le Département agit en faveur d'un environnement sain pour améliorer la qualité de l'air, de l'eau et alimentaire.

En octobre 2022, le Département a adopté une série de mesures pour accélérer la transition écologique en Haute-Garonne. Ce plan, qui recouvre l'ensemble des compétences de la collectivité, vise à préserver la biodiversité et les ressources naturelles et ainsi préserver la santé des Haut-Garonnaises et des Haut-Garonnais.

Lutter contre les perturbateurs endocriniens

Le Conseil départemental a signé en octobre 2019 la **charte d'engagement « Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens »**. Ces molécules, en interférant avec les actions des hormones, peuvent perturber ou altérer la croissance, la reproduction et le comportement de l'être humain.

Le Département s'est engagé à diminuer l'exposition aux perturbateurs endocriniens des usagers et de ses agents, dans

la restauration collective (collèges, restaurants administratifs...), dans le choix du mobilier de ses bâtiments, pour l'entretien des textiles dans les sites départementaux et pour l'entretien des routes départementales et des espaces verts.

Les services de la collectivité sont tenus de s'approvisionner en produits écologiques certifiés et d'utiliser des détergents plus respectueux de l'environnement. Cette démarche se concrétise dans la passation des marchés de fournitures, où toute substance avec des perturbateurs endocriniens est écartée. Par ailleurs, afin de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, le Département soutient les agriculteurs dans leur évolution vers l'agroécologie et la conversion en agriculture biologique.

L'objectif « zéro phyto » est également atteint pour l'entretien des routes départementales et des espaces verts des différents sites départementaux, notamment dans les collèges.



• Les travaux menés par la PMI (Protection Maternelle Infantile)

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne contribue depuis plusieurs années aux travaux dédiés à l'évaluation du risque médicamenteux pendant la grossesse afin d'en limiter l'exposition, via EFEMERIS (Évaluation chez la Femme Enceinte des MEDicaments et de leurs RISques), première base de données française, en population générale. Cette base de données qui comprend 137 600 couples mères-enfants est mise en place dans le Laboratoire de Pharmacologie de la Faculté de Médecine de Toulouse. Elle croise de façon anonyme les données de prescriptions de médicaments chez la femme enceinte de la Haute-Garonne (obtenues auprès de la CPAM), des informations sur l'issue de leur grossesse (fournies par la Protection Maternelle et Infantile) et les données sur les Interruptions Médicalisées de Grossesse du Centre de Diagnostic Anténatal du CHU de Toulouse.

Le Conseil départemental soutient également l'association GRAM31 à hauteur de 40 000 € par an, qui coordonne et développe des travaux de recherche scientifiques dans le domaine du médicament et de la reproduction. Par ailleurs, les professionnels de la PMI sont formés aux risques du saturnisme et participent activement, en lien avec l'ARS, à l'information et à la sensibilisation auprès des personnes concernées.

FOCUS

Le Laboratoire départemental 31 EVA (Eau-Vétérinaire-Air), acteur majeur dans la recherche des perturbateurs endocriniens

Depuis 15 ans, le Conseil départemental investit largement dans le Laboratoire départemental 31 EVA pour être le **premier laboratoire public sur la région Occitanie**, capable de mener les analyses nécessaires aux recherches sur les perturbateurs endocriniens.

Cette Direction du Conseil départemental est un service public à caractère industriel et commercial et un organisme indépendant de grande référence, qui exerce une mission indispensable pour la qualité de vie des Haut-Garonnais.

Le Laboratoire 31 EVA effectue le dosage des perturbateurs endocriniens depuis de nombreuses années dans les matrices suivantes : eaux naturelles (eaux de rivières, lacs, eaux souterraines), sédiments, eaux usées, matrices alimentaires. Cela concerne plus de 500 molécules.

Son plateau technique lui permet de répondre à de nombreux donneurs d'ordre (Agence de l'Eau Adour Garonne, ARS Occitanie, ARS Nouvelle Aquitaine, DDT, DD(CS)PP, DREAL) et d'être partenaire de nombreux laboratoires départementaux non équipés pour faire ces analyses, sur les régions Occitanie et Nouvelle Aquitaine.

**Protéger la biodiversité,
préserver le cadre
de vie, c'est protéger
la santé et le bien-être
des Haut-Garonnais.**

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Agir pour la qualité de l'air et de l'eau

Depuis plus de 10 ans, le Département contribue à l'amélioration des connaissances et au développement de la sensibilisation des Haut-Garonnais et des Haut-Garonnaises sur la qualité de l'air, aux côtés de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO OCCITANIE. La 4^e convention de partenariat 2022-2024, adoptée le 21 septembre 2022, contribuera notamment à l'**actualisation du bilan annuel de la qualité de l'air en Haute-Garonne** et étudiera l'impact sur la qualité de l'air de certains projets (Réseaux Express Vélos, Études Multimodales, projets routiers...).

Par ailleurs, afin de **garantir la qualité de l'eau potable**, en lien avec les collectivités locales et l'ARS, le Laboratoire départemental 31 EVA assure les contrôles microbiologiques et chimiques de l'eau, de la ressource jusqu'au robinet du consommateur. Dans le cadre du Projet de territoire Garon'Amont, le Département va créer 3 nouvelles stations d'alerte, afin de surveiller les eaux des rivières alimentant les usines d'eau potable et prévenir les pollutions éventuelles, portant leur nombre à 7.

FOCUS

Développer les mobilités douces pour les déplacements du quotidien

Afin de limiter l'utilisation de la voiture individuelle, le Département a engagé, en 2019, la réalisation de 7 Réseaux Express vélo en concertation avec les citoyens.

D'ici 2025, 51 kilomètres de voies sécurisées pour un investissement de 53 M€ permettront ainsi de doubler la part modale du vélo (aujourd'hui inférieure à 3 %) et rendront possibles les déplacements domicile-travail (jusqu'à 20 km), en reliant les zones périurbaines du sud-est et de l'ouest jusqu'aux portes de la métropole toulousaine. **À l'horizon 2030, le report modal attendu est de 20 500 usagers/jour dont la moitié utilise la voiture aujourd'hui.** Le déploiement de nouveaux REV est à l'étude d'ici 2023, pour relier d'autres bassins de vie de l'aire toulousaine, ce qui portera le réseau à 100 km, pour un investissement de 100 M€.



Lutter contre les nuisances sonores

Pour protéger les populations contre les nuisances sonores aériennes, le Département, en partenariat avec la Région Occitanie, a confié à l'association BruitParif le déploiement et l'exploitation d'un dispositif indépendant de mesure et d'information en matière de bruit du trafic aérien autour de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. Ce dispositif a pour objectif de compléter et de renforcer l'information fournie par la société ATB, gestionnaire de l'aéroport Toulouse-Blagnac.

Il prévoit de renforcer la surveillance en mesurant le bruit sur certaines zones non couvertes, de disposer de données indépendantes de mesure et d'améliorer l'accès à l'information des riverains par la mise en ligne d'une plateforme de consultation en temps réel.

Ce dispositif comprend 6 stations de mesure du bruit, opérationnelles depuis janvier 2021, situées à Daux, Aussonne, Toulouse (Université Toulouse Jean-Jaurès, CHU Purpan, collège Maurice Bécane) et Ramonville Saint-Agne.

La qualité alimentaire doit devenir la règle partout en Haute-Garonne.

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Veiller à la qualité alimentaire en Haute-Garonne

Le Département agit « de la fourche à la fourchette » afin de garantir une qualité alimentaire, qui doit devenir la règle partout sur le territoire. Le Laboratoire départemental 31 EVA intervient dans les domaines de la santé animale, de la santé végétale et de la sécurité sanitaire des aliments.

Pour **prévenir les maladies des plantes et des animaux** pouvant affecter la qualité alimentaire, le laboratoire, agréé par le ministère de l'Agriculture, réalise les analyses dans le cadre des contrôles officiels de l'État et participe à la surveillance épidémiologique des élevages (voire de la faune sauvage) et à la recherche des virus, des bactéries et des parasites pouvant se développer sur les plantes.

Le laboratoire mène également une action de **prévention des maladies pouvant découler de l'alimentation**. Il réalise les analyses à la demande des acteurs de la restauration commerciale, de l'industrie agroalimentaire, ou encore de la restauration collective dans les collèges du département. Il vérifie les mesures mises en place par les établissements détenant, préparant et distribuant des denrées alimentaires pour garantir la sécurité sanitaire. Pour proposer des menus équilibrés dans les collèges et dans les cantines de certaines collectivités, le laboratoire dispose des compétences d'une diététicienne qui travaille en lien avec la direction de l'Éducation du Département.

Enfin, le Laboratoire départemental 31 EVA dispense des **formations relatives à l'hygiène alimentaire pour les professionnels des établissements** préparant ou distribuant des repas.

Le laboratoire compte parmi ses agents un vétérinaire et un conseiller en élevage qui accompagnent les éleveurs dans la **mise en place des mesures de biosécurité**. Ils les conseillent également sur les bonnes pratiques contribuant au bien-être animal à travers la qualité de l'eau d'abreuvement, la réduction de l'usage des antiparasitaires et d'antibiotiques.

• Favoriser la qualité alimentaire dans les collèges

En janvier 2020, le Conseil départemental a adopté un plan d'actions pour la qualité alimentaire dans les collèges, qui répond à trois défis majeurs : la transition alimentaire pour changer les habitudes de consommation, la transition écologique pour réduire et valoriser les déchets et proposer des repas durables et responsables. Le Département prévoit d'atteindre 50 % de produits de qualité et durables et 20 % de produits bio, sur le volume total des achats de denrées à l'horizon 2022. La réduction de 20 % du gaspillage alimentaire est également visée dans les restaurants scolaires.

De nombreuses actions sont actuellement en cours dans les restaurants scolaires comme la végétalisation des assiettes ou la création de 14 postes de coordonnateurs restauration pour accompagner les équipes des collèges.

• Favoriser les circuits courts

Le Département, avec ses 28 conseillers agro-environnement, agit au quotidien pour développer l'accès à une alimentation sûre, diversifiée, gustative et nutritionnelle, issue d'une agriculture locale. Des outils de mise en relation directe sont à la disposition des acteurs de la restauration collective avec les producteurs, comme Agrilocal31 pour la restauration scolaire et DirectFermiers 31 pour les particuliers.

EN CHIFFRES

Objectif « zéro phyto » atteint pour le Département

Objectifs des cuisines autonomes dans les collèges :

50 %
de produits
de qualité durables

20 %
de produits issus
de l'agriculture biologique



Développer le Sport-Santé pour tous en Haute-Garonne

Le Conseil départemental a fait du Sport-Santé une de ses priorités. La collectivité lancera en 2023 des actions pour favoriser un comportement actif de la population.

Selon les dernières statistiques de l'Organisation Mondiale de la Santé, plus de la moitié de la population est éloignée des recommandations minimales d'activité physique, augmentant ainsi les facteurs de risque pour la santé (hypertension artérielle, obésité, maladies chroniques...).

Les catégories socio-professionnelles les moins favorisées, les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des territoires ruraux sont les plus touchés par ce phénomène.

Les acteurs du monde médical et sportif s'accordent aujourd'hui sur la nécessité de développer le Sport-Santé, qui permet d'apporter des solutions aux enjeux de prévention du capital santé de la population, en favorisant un comportement actif et en plaçant l'activité physique et sportive comme facteur essentiel du bien-être physique, mental et social des personnes, quel que soit leur âge.

La mise en œuvre d'une politique Sport-Santé

Le Conseil départemental a fait du Sport-Santé une de ses priorités au cours de cette mandature, dédiant une de ses vice-présidences à cette thématique.

La collectivité a engagé une réflexion avec les acteurs du territoire pour co-construire des actions de proximité, cohérentes et adaptées aux demandes des usagers sur tout le territoire.

Un premier colloque a été organisé le 10 mai 2022 à l'Hôtel du Département, afin d'identifier les acteurs volontaires et d'apporter un éclairage scientifique et professionnel sur ces nouvelles thématiques, en présence notamment de Didier Lacroix, président du Stade Toulousain Rugby, de Jehan Lecoq, co-président de la Commission médicale du Comité national olympique et sportif français (CNOSF), de Damien Combredet, délégué général du Fonds de dotation de Paris 2024 et de

Le Sport-Santé constitue un enjeu majeur de société et de santé pour la population.

GEORGES MÉRIC
président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

“

Benjamin Larras, chargé d'études à l'ONAPS (Observatoire national de l'activité physique et de la sédentarité).

Parrainé par Stéphane Diagana, ancien sportif professionnel (champion du monde en 1997 et recordman d'Europe du 400 m haies), cet événement a permis d'établir un premier diagnostic des actions à valoriser et à construire en Haute-Garonne.

Suite à ce colloque, un questionnaire a été diffusé auprès de la population haut-garonnaise pour évaluer l'activité physique quotidienne. Le 11 octobre dernier a débuté la première phase de concertation, avec deux séries d'ateliers sur le territoire entre octobre et décembre 2022 afin de mettre en lumière les initiatives prometteuses, de faire remonter les difficultés rencontrées et de parvenir à une définition commune des besoins en Sport-Santé dans tout le département.

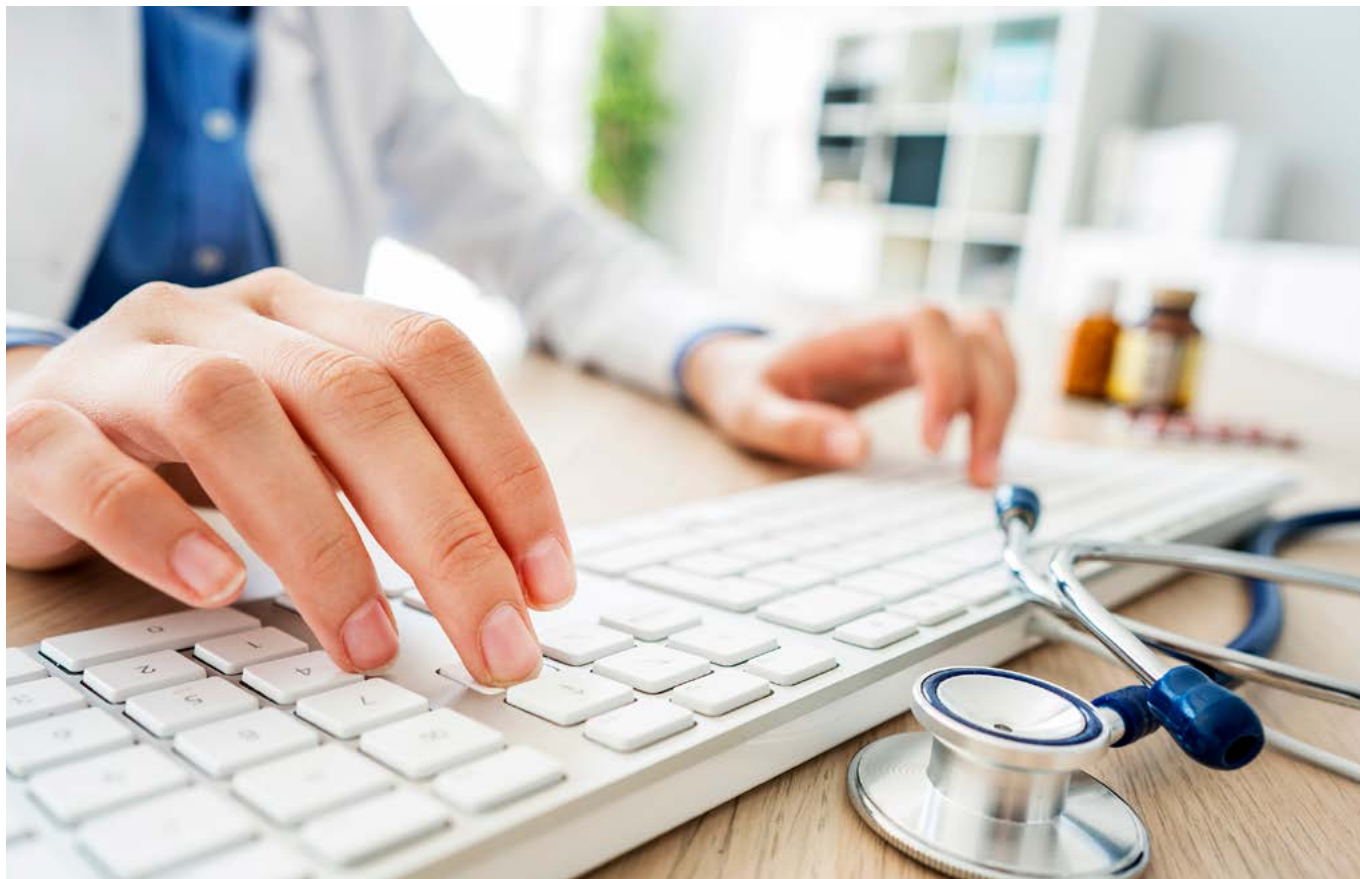
Le Conseil départemental proposera une feuille de route sur le déploiement du Sport-Santé au premier semestre 2023

et souhaite s'affirmer, à travers cette démarche novatrice, comme un acteur majeur du Sport-Santé en Haute-Garonne.

Encourager les mobilités actives

Le Département consolide le réseau cyclable touristique et les chemins de randonnée pour développer le tourisme vert de proximité, la pratique régulière du vélo et de la marche à pied contribuant au maintien d'une bonne santé générale. En 2021, le parcours cyclable TransGarona, entre Cierp-Gaud et le Val d'Aran a été achevé côté haut-garonnais. Le Conseil départemental poursuit également le développement du réseau de sentiers de randonnées. Au 30 septembre 2022, 45 itinéraires dont 1 circuit VTT, soit 600 km, sont inscrits au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée, comme le Chemin Conques-Toulouse de 52 km, inauguré début juillet 2022.





Permettre l'accès aux soins pour tous

Chef de file de l'action sociale et des solidarités, le Département, en lien avec les acteurs locaux de la santé, lutte contre les déserts médicaux partout sur le territoire. L'inégalité dans l'accès aux soins met en danger la santé de la population du territoire, à tous les âges de la vie.

Les difficultés rencontrées par les Hauts-Garonnaises et les Haut-Garonnais pour accéder aux soins ont été le point de départ de différentes démarches du Département de la Haute-Garonne, bien que cela demeure une compétence de l'État.

Selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Haute-Garonne doit faire face à une répartition déséquilibrée des médecins généralistes sur le territoire, entre les zones urbaines, péri-urbaines, rurales ou de montagne.

La qualité du cadre de vie est un enjeu essentiel pour l'installation de jeunes médecins qui souhaitent souvent s'insérer dans un projet collectif. L'exercice isolé est de moins en moins recherché. Ils accordent aussi plus d'importance à un accompagnement dans les démarches d'installation et à une proximité avec les autres acteurs de la santé.

C'est pourquoi le Conseil départemental, en tant qu'aménageur du territoire, joue pleinement son rôle en soutenant la création de Maisons de santé ou l'attribution d'aides financières aux internes.

Faciliter l'installation de jeunes médecins

Le Conseil départemental de la Haute-Garonne, en partenariat avec le Conseil de l'Ordre des médecins de Haute-Garonne, a mis en place en 2021 trois dispositifs d'aides pour permettre aux étudiants en médecine générale en sorties d'études, de démarrer leur activité dans des zones sous dotées en structure de soins, repérées par l'Agence Régionale de Santé Occitanie. Ces aides représentent un budget de 468 000 €.

Le premier dispositif prévoit d'attribuer **une indemnité d'études et de projet professionnel à 10 étudiants en médecine générale par an**, au cours du 3^e cycle. Les étudiants, choisis sur la base de critères sociaux, s'engageront en contrepartie à s'installer pendant 5 ans dans une zone où l'offre de soins est insuffisante.

Le second dispositif d'aides favorise **la réalisation de stages dans les zones ciblées**. Le Département s'engage à attribuer des indemnités de logement ou de déplacement aux étudiants, en priorité boursiers, pendant la durée du stage.



**Le Département soutient
l'installation des jeunes
générations de médecins.**

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

Le troisième dispositif permet d'accompagner des étudiants pour la recherche d'un logement à proximité de leur lieu de stage, en lien avec Haute-Garonne Tourisme.

**Accompagner l'implantation
des Maisons de santé**

Les Maisons de santé regroupent des professionnels de santé libéraux exerçant de manière coordonnée, c'est-à-dire réunis autour d'un projet de santé. Le Conseil départemental, dans le cadre des aides aux communes et aux intercommunalités, a élargi les possibilités de financement dédiées aux équipements de santé. Le Département contribue ainsi à l'investissement des équipements de santé porté par des collectivités publiques à hauteur de 30 % ou 40 %.

Le Conseil départemental a décidé d'aller plus loin en proposant un accompagnement en ingénierie de projets de Maisons de santé.

EN CHIFFRES

468 000 €

**d'aides pour faciliter
l'installation
des futurs médecins**

30 à 40 %

**d'aides au financement
pour la création
de Maisons de santé**



Protéger les Haut-Garonnais face aux situations d'urgence avec le SDIS 31

Le Conseil départemental intensifie sa contribution au Service d'incendie et de secours de la Haute-Garonne (SDIS 31) pour l'ouverture et la réhabilitation des casernes haut-garonnaises, afin de raccourcir les délais d'intervention que ce soit dans les zones urbaines, péri-urbaines ou rurales.

Placé sous l'autorité opérationnelle du préfet, le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne est financé à 65 % par le Conseil départemental, qui assure la présidence de son conseil d'administration.

Des investissements en augmentation

Afin d'accompagner la croissance démographique en Haute-Garonne, le Conseil départemental a décidé d'augmenter sa contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Haute-Garonne, qui s'élève à 54 M€ en 2022 (+ 5,9 % par rapport à 2021). Le Département participe également fortement aux investissements du SDIS 31 à hauteur de 2 M€ par an.

Ainsi, pour la période 2017-2026, **70 M€** sont consacrés à la mise à niveau d'anciens

centres ou à la construction de nouveaux comme ceux d'Aussonne, Toulouse-Atlanta, Carsalade, Delrieu et Montgiscard. Avec l'ouverture du centre d'incendie et de secours de Toulouse Carsalade le 14 novembre dernier, le SDIS 31 dispose de **38 unités opérationnelles** réparties sur l'ensemble du département, au sein de quatre groupements territoriaux : nord-ouest, nord-est, centre et sud.

Les missions du SDIS 31

Le SDIS est chargé de la prévention, de la protection et de la lutte contre les incendies.

Il collabore avec d'autres services à :

- la protection et à la lutte contre les accidents, sinistres et catastrophes ;
- l'évaluation et la prévention des risques (technologiques ou naturels) ;

LES CHIFFRES CLÉS DU SDIS

Construction/Rénovation :

70 M€

**investis
sur la période 2017-2026**

2 554

sapeurs-pompiers :

**835 sapeurs-pompiers
professionnels
et 1 719 sapeurs-pompiers
volontaires
et 165 personnels
administratifs, techniques
et spécialisés.**

53 376

**interventions en 2021,
soit 146 par jour**

“

**Grâce aux investissements
du Département,
les Haut-Garonnaises et les
Haut-Garonnais bénéficient
d'un secours d'urgence
de proximité performant
et réactif.**

GEORGES MÉRIC

président du Conseil départemental
de la Haute-Garonne

• le secours d'urgence : le secours à personne, les incendies, les accidents de la circulation et les opérations diverses (pollution, inondations...).

L'objectif prioritaire est de recentrer les missions du SDIS 31 sur l'urgence et de redonner son sens au métier de sapeur-pompier en tant que premier maillon de la chaîne de secours. Une convention entre le SDIS 31 et le SAMU31 a notamment permis de redéfinir les critères d'intervention des deux services. De même, une convention entre le SDIS 31 et la Direction départementale de la sécurité publique (DDSP) permet de renforcer la coordination entre les forces de police et les pompiers lors de leurs interventions.

Afin de sensibiliser le grand public aux risques de sécurité civile, le SDIS a organisé 117 journées d'action sur le département et touché 2 450 personnes.

Sensibilisation et formation aux gestes qui sauvent

Afin de créer des liens entre les jeunes et les sapeurs-pompiers et de les sensibiliser aux conséquences des incivilités, le SDIS 31 présente chaque année ses missions à des collégiennes et des collégiens à travers le projet « pompiers dans les écoles ».

120 journées ont été organisées dans les collèges, permettant de toucher 1 661 élèves.

Dans le même cadre, les sapeurs-pompiers ont participé à des rencontres avec des jeunes issus des quartiers prioritaires, pour les former à la Prévention et secours civique de niveau 1 (PSC1).

Outre le lien social, l'objectif est de valoriser l'engagement citoyen. 24 journées ont été organisées en 2021 et 641 jeunes sensibilisés et formés au PSC1.

En 2021, le SDIS 31 a participé à 14 stages de citoyenneté (décisions d'alternative aux poursuites ou de composition pénales prises par le magistrat), permettant de

responsabiliser 148 personnes sur plusieurs sujets (conséquences du recours abusif aux secours, mise en danger de la vie d'autrui, etc.).

De plus, en matière de formation aux premiers secours, entre 2021 et 2022, plus de 5 000 personnes ont bénéficié de la formation PSC1, qui permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exécution d'une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes élémentaires de secours.

Sur cette même période, le SDIS 31 a dispensé 41 sessions de formation GQS (Gestes Qui Sauvent), ainsi que 26 sessions de formation SST (Sauveteur Secouriste du Travail) et MAC SST (Secouriste Sécurité Travail) permettant de valider un diplôme de sauveteur-secouriste du travail.

Enfin, le SDIS 31 assure également de nombreuses actions en matière de Prévention et Éducation du Citoyen Face aux Risques (PECFR) incluant notamment des actions de prévention routière auprès des classes de jeunes élèves. Plusieurs centaines d'élèves, de la maternelle au CM2, ont pu bénéficier de ces actions en 2021 et 2022.

FOCUS

Le Service d'incendie et de secours de la Haute-Garonne en première ligne

Lors des nombreux incendies qui ont sévi en France cet été, le SDIS 31 a mobilisé près de 200 agents pour venir en renfort en Gironde, dans l'Aude, le Gard, l'Aveyron et la Lozère.



Toutes les infos sur :
haute-garonne.fr



Conseil départemental de la Haute-Garonne
1, boulevard de la Marquette 31090 Toulouse cedex 9